

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

Procès-verbal **de la séance ordinaire du Conseil** de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la salle des séances du Conseil situé au 1216 rue Principale, ce quinzième jour de novembre 2017 (15/11/2017) à compter de 19 heures et à laquelle sont présents les membres suivants :

Guy Dessureault	Marlène Doucet	Robert Doucet
Robert Tessier	Serge Trudel	Micheline Demers
Gaétan Beauchesne		

Tous formants quorum sous la présidence de Guy Dessureault, maire. Sylvie Genois, secrétaire-trésorière est aussi présente.

Résolution 2017-11-160 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Marlène Doucet
appuyé par Serge Trudel
et résolu d'adopter l'ordre du jour ci-dessous présenté.

1. Ouverture.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 04 octobre 2017.
4. Adoption des ratifications du comité de gestion du camping.
5. Responsabilité des élus.
6. Formation - Le comportement éthique.
7. Nomination d'un maire suppléant.
8. Présentation des comptes.
9. Liste des personnes endettées pour taxes.
10. Formation « Les impacts de la loi 122 ».
11. Demande de commandite - Opération Nez Rouge.
12. Assurance collective - Proposition de la FQM, 1^{er} janvier 2018.
13. Adoption des prévisions budgétaires 2018 - Régie Incendies Vallée du St-Maurice.
14. Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment –Permis.
15. Formation - Glissement de terrain pour l'inspecteur en environnement.
16. Demande de dérogation - Solifor.
17. Mandater un inspecteur en environnement et bâtiment de la MRC Mékinac pour vérifications des installations du 1800 - 1820, route Ducharme.
18. Demande entrée d'eau - David Robert 2100, route Ducharme.
19. Soumission R.J. Lévesque & Fils - Vérification des débimètres.
20. Dépôt du rapport technique - Nordikeau et soumission MEI.
21. Location terrain pour « Excavation de Chicoutimi ».
22. Réseau Biblio - Représentant officiel 2017.
23. Travaux dans le cadre du PAARRM.
24. Programmation des travaux TECQ 2014-2018.
25. Visite au Salon du livre de Montréal - Lise Bérubé.
26. Varia :
 - a. Demande d'appui - réduction de la vitesse sur la 155.
 - b. Dépôts des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.
27. Période de questions.
28. Levée de l'assemblée.

-Adoptée-

Résolution 2017-11-161 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 04 octobre 2017.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Robert Doucet
et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 04 octobre 2017 tel que rédigé.

-Adoptée-

Résolution 2017-11-162 Adoption des ratifications du comité de gestion du camping

Il est proposé par Marlène Doucet
appuyé par Micheline Demers
et résolu de ratifier les décisions du comité de gestion du camping contenu au procès-verbal du 24 octobre 2017 (résolutions 2017-10-076 à 2017-10-082 inclusivement).

-Adoptée-

Résolution 2017-11-163 Responsabilité des élus

Il est proposé par Robert Tessier
appuyé par Robert Doucet
et résolu de déterminer les responsabilités de chacun des membres du conseil comme suit :

Maire Guy Dessureault

- Responsable à la MRC de Mékinac et au CLD
- Responsable du développement de la municipalité
- Responsable du personnel administratif
- Responsable de la bibliothèque
- Membre du comité de gestion du camping
- Membre de la RIVST-M

Poste #1 Marlène Doucet

- Responsable des loisirs
- Membre du CCU

Poste #2 Robert Doucet

- Membre de la RIVST-M

Poste #3 Robert Tessier

- Responsable de la voirie
- Responsable de l'aqueduc
- Responsable du transport adapté

Poste #4 Serge Trudel

- Responsable de l'informatique et des finances

Poste #5 Micheline Demers

- Responsable de la politique familiale
- Membre du comité de gestion du camping

Poste #6 Gaétan Beauchesne

- Membre du CCU
- Responsable de l'inspecteur en environnement et bâtiment
-

-Adoptée-

Résolution 2017-11-164 Formation - Le comportement éthique

Il est proposé par Marlène Doucet
appuyé par Robert Tessier
et résolu ce qui suit :

- d'inscrire Micheline Demers à la formation Le comportement éthique qui aura lieu le 2 décembre 2017 à St-Stanislas;
- d'autoriser le paiement du coût d'inscription au montant de 245\$ plus taxes;
- d'autoriser le remboursement des frais de déplacements pour assister à cette formation obligatoire.

-Adoptée-

Résolution 2017-11-165 Nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Serge Trudel
et résolu de nommer Marlène Doucet mairesse suppléante jusqu'au 31 décembre 2017.

-Adoptée-

Résolution 2017-11-166 Présentations des comptes à payer

ATTENDU que pour l'approbation des comptes à payer du mois d'octobre 2017 chacun des membres du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période.

Il est proposé par Robert Tessier

appuyé par Robert Doucet

et résolu que des comptes au montant 146 044.21\$ soient acceptés et payés.

-Adoptée-

Je soussignée, Sylvie Genois, secrétaire-trésorière de la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac, certifie que la Municipalité possède les fonds ou crédits nécessaires de l'ordre de 146 044.21\$ sont disponibles en date du 15 novembre 2017.

Sylvie Genois

Secrétaire-trésorière

Résolution 2017-11-167 Liste des personnes endettées pour taxes.

ATTENDU la liste déposée au conseil municipal des contribuables endettés envers la municipalité pour taxes municipales incluant les intérêts et pénalités au 31 octobre 2017.

Il est proposé par Robert Doucet

appuyé par Serge Trudel

et résolu ce qui suit :

- d'autoriser l'envoi d'une mise en demeure pour les comptes suivants :
 - matricules #6085-58-0421, #6086-40-3200, #6282-97-6187
- d'autoriser s'il y a lieu le transfert à la Cour municipal de la MRC de Mékinac pour collection;
- d'approuver la liste des comptes en retard.
-

-Adoptée-

Résolution 2017-11-168 Formation « Les impacts de la loi 122 »

Il est proposé par Robert Doucet

appuyé par Marlène Doucet

et résolu ce qui suit :

- d'autoriser l'inscription de Sylvie Genois à la formation Les impacts de la loi 122 qui aura lieu les 7 et 8 février 2018 à Trois-Rivières;
- d'autoriser le paiement du coût d'inscription au montant de 522\$ plus taxes;
- d'autoriser le remboursement des frais de déplacements pour assister à cette formation obligatoire.

-Adoptée-

Résolution 2017-11-169 Demande de commandite - Opération Nez Rouge

Il est proposé par Serge Trudel

appuyé par Micheline Demers

et résolu d'autoriser une commandite de 50\$ pour Opération Nez Rouge.

-Adoptée-

Résolution 2017-11-170 Assurance-collective - Proposition de la FQM, 1^{er} janvier 2018

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus elle est « preneur » d'un contrat d'assurance-collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE tant le *Code municipal* que la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité (ou MRC ou organisme) d'adhérer à un tel contrat;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a transmis à la municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Municipalité Saint-Roch-de-Mékinac désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions;

CONSIDÉRANT QUE la date de mise en vigueur du contrat est le 1^{er} janvier 2018.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Micheline Demers

APPUYÉ PAR : Serge Trudel
ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac adhère au contrat d'assurance-collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1^{er} janvier 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement;

QUE la Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac accorde à la FQM et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt) le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

-Adoptée-

Résolution 2017-11-171 Adoption des prévisions budgétaires 2018 - Régie Incendies Vallée du St-Maurice.

Il est proposé par Robert Doucet

appuyé par Marlène Doucet

et résolu d'accepter le budget des prévisions budgétaires 2018 de la Régie des Incendies de la Vallée du St-Maurice :

230 000 \$ pour les opérations

7 000 \$ pour la sécurité civile

15 370 \$ pour les premiers répondants.

-Adoptée-

Résolution 2017-11-172 Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment - Permis

Il est proposé par Serge Trudel

appuyé par Marlène Doucet

et résolu d'accepter le dépôt du rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment pour le mois d'octobre 2017.

-Adoptée-

Résolution 2017-11-173 Formation - Glissement de terrain pour l'inspecteur en environnement

Il est proposé par Micheline Demers

appuyé par Robert Doucet

et résolu ce qui suit :

- d'inscrire Robert Jourdain et Gaétan Beauchesne à la formation gratuite - Glissements de terrain dans les dépôts meubles qui aura lieu le 5 décembre 2017 à Bécancour;
- d'autoriser le remboursement des frais de déplacements pour assister à cette formation.
-

-Adoptée-

Résolution 2017-11-174 Demande de dérogation - Solifor

ATTENDU la demande de dérogation mineure pour certificat d'autorisation pour des coupes forestières (coupe à blanc) à être réalisées par Solifor Mauricie, dans le cadre du réaménagement de la route 155 pour des sites de rebuts;

ATTENDU la lettre de mise en contexte et de deux cartes situant les trois sites, le tout préparé par Isabelle Dumais ing. forestier;

ATTENDU que cette demande consiste à déroger de la section 28 du règlement de zonage #2015-07-003;

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme qui recommande d'accepter la demande de dérogation au conseil en date du 15 novembre 2017;

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme au conseil en date du 15 novembre 2017;

ATTENDU l'avis public émis le 08 novembre 2017.

Il est proposé par Robert Tessier

appuyé par Serge Trudel
et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure de Solifor Mauricie.

-Adoptée-

Résolution 2017-11-175 Mandater un inspecteur en environnement et bâtiment de la MRC Mékinac pour vérifications des installations du 1800 - 1820 route Ducharme.

ATTENDU que la municipalité désire un rapport de vérifications pour les installations situés au 1800 - 1820 route Ducharme;

Il est proposé par Gaétan Beauchesne

appuyé par Micheline Demers

et résolu ce qui suit :

- mandater Éric Piché, officier municipal en bâtiment et environnement de la MRC Mékinac, à procéder la vérification des installations du 1800 -1820 route Ducharme;
- produire un rapport à la municipalité.

-Adoptée-

Résolution 2017-11-176 Demande entrée d'eau - David Robert 2100, route Ducharme

ATTENDU la demande pour une entrée d'eau de la part de David Robert, demeurant au 2100, route Ducharme;

ATTENDU que pour réaliser ce projet la municipalité doit demander des servitudes à certains propriétaires;

ATTENDU l'estimation des coûts approximatifs (5 000\$) produit par l'inspecteur municipal.

Il est proposé par Micheline Demers

appuyé par Gaétan Beauchesne

et résolu de ne pas accéder à cette demande.

-Adoptée-

Résolution 2017-11-177 Soumission R.J. Lévesque & Fils - Vérification des débièmes

ATTENDU l'offre de service O-1711-01 de R.J. Lévesque & Fils pour la vérification annuelle de nos débièmes.

Il est proposé par Serge Trudel

appuyé par Robert Doucet

et résolu d'accepter l'offre de service de R.J. Lévesque #O-1711-01 au coût de 1 100.00\$.

-Adoptée-

Résolution 2017-11-178 Dépôt du rapport technique - Nordikeau et soumission MEI

Il est proposé par Marlène Doucet

appuyé par Robert Tessier

et résolu ce qui suit :

- d'accepter le rapport technique, demande de permis, installation septique résidentielle en vertu du Règlement Q-2, r.22 préparé par Nordikeau - Projet 56340;
- d'accepter la soumission #7403 de MEI pour les matériaux de l'installation septique au montant de 4 562.80\$ plus taxes.

-Adoptée-

Résolution 2017-11-179 Location terrain pour « Excavation de Chicoutimi »

Il est proposé par Marlène Doucet

appuyé par Micheline Demers

et résolu d'accepter le contrat de location entre la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac et Excavation de Chicoutimi Inc tel que rédigé.

-Adoptée-

Résolution 2017-11-180 Réseau Biblio - Représentant officiel 2018.

Il est proposé par Micheline Demers

appuyé par Serge Trudel

et résolu ce qui suit :

- de nommer Mme Lise Bérubé comme coordonnatrice de la bibliothèque au sein du réseau Biblio du Centre du Québec, de Lanaudière et de la Mauricie Inc.;
- de nommer Guy Dessureault répondant du conseil au sein du réseau Biblio du Centre du Québec, de Lanaudière et de la Mauricie Inc.

-Adoptée-

Résolution 2017-11-181 Travaux dans le cadre du PAARRM.

Il est proposé par Marlène Doucet
appuyé par Robert Tessier
et résolu

- que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le Chemin Val-Mékinac, la rue Mongrain et la rue Principale pour un montant subventionné de 4 000\$ conformément aux exigences du ministère des Transports (dossier no 00025091-1 - 35045 (04) - 2016-03-09-37);
- que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur des rues dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

-Adoptée-

Résolution 2017-11-182 Programmation des travaux TECQ 2014-2018.

Attendu que La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

En conséquence, il est proposé par Serge Trudel appuyé par Robert Doucet et il est résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

-Adoptée-

Résolution 2017-11-183 Visite au Salon du livre de Montréal - Lise Bérubé

Il est proposé par Micheline Demers
appuyé par Marlène Doucet
et résolu ce qui suit :

- d'autoriser Lise Bérubé à assister au Salon du Livre qui aura lieu le 7 novembre 2017 à Montréal;
- d'autoriser le paiement du coût d'inscription au montant de 40\$ plus taxes;
- d'autoriser le remboursement des frais de déplacements pour sa visite au Salon du Livre de Montréal.

-Adoptée-

Résolution 2017-11-184 Réduire la vitesse sur la route 155.

ATTENDU qu'une pétition a été déposée au conseil municipal lors de la séance ordinaire du 15 novembre 2017;

ATTENDU que cette pétition demande à la municipalité de faire pression auprès du Ministère des Transports dans le but de faire diminuer la vitesse à 70 kilomètres/heure à partir du Pont de la Rivière St-Joseph jusqu'au village de Saint-Roch-de-Mékinac.

Il est proposé par Micheline Demers
appuyé par Serge Trudel

et résolu que la municipalité demande au Ministère des Transports d'étudier sérieusement cette situation que les citoyens trouvent dangereuse.

-Adoptée-

Dépôts des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

Guy Dessureault - Marlène Doucet - Robert Doucet - Robert Tessier - Serge Trudel - Micheline Demers et Gaétan Beauchesne.

La levée de l'assemblée est proposée par Micheline Demers, appuyé par Serge Trudel. Il est 19 heures 45.

Guy Dessureault, maire

Sylvie Genois, Secrétaire-trésorière

« Je, Guy Dessureault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal